

LE GAIN LICITE

Évaluation:

Description: Cette leçon explique l'importance de gagner sa vie de façon halal, et mentionne quelques-uns des principaux moyens de gagner des revenus haram.

Catégorie:

[Cours](#) › [Le mode de vie, mœurs et les pratiques islamiques](#) › [Mœurs et pratiques d'ordre général](#)

Par: Imam Kamil Mufti (© 2014 NewMuslims.com)

Publié le: 08 Jun 2019

Dernière modification le: 06 Oct 2016

Objectifs

- Apprendre six raisons de gagner un revenu *halal*.
- Comprendre le concept de '*baraka*'.
- Bien comprendre le principe: "La règle est que toute adoration est interdite sauf s'il se trouve un texte l'autorisant. Tandis que pour les choses de la vie courante, elles sont toutes autorisées sauf s'il se trouve un texte l'interdisant".
- Connaître certaines des principales sources de revenus *haram*.

Termes arabes

- Baraka* - augmentation, bénédiction.
- Hadith*- (pluriel – *hadiths*) est une information ou une histoire. En Islam, il s'agit d'un récit narratif des paroles et des actions du Prophète Mouhammad et de ses compagnons.
- Halal* - permis.
- Haram* - interdits.
- Riba* - Intérêt.
- Sounnah*- Le mot *Sounnah* a plusieurs significations, en fonction du domaine d'étude. Cependant, le sens généralement accepté est tout type de propos rapporté, fait ou approuvé par le Prophète.

La richesse est l'un des innombrables bienfaits du Créateur sur un musulman. Elle reste un bienfait, quelque chose d'utile et d'appréciable dans cette vie, tant qu'elle est utilisée dans les limites fixées par Allah et au profit des autres, y compris de la famille.



“Les biens et les enfants sont l'ornement de la vie de ce monde...” (Coran 18:46)

En même temps, la richesse peut être un test pour voir qui est reconnaissant et qui ne se préoccupe que du bienfait jusqu'à oublier le Donateur. En bref, Allah accorde la prospérité à qui il veut comme un test.

“Et sachez que vos biens et vos enfants ne sont qu'une épreuve et qu'auprès d'Allah il y a une énorme récompense.” (Coran 8:28)

Lors d'un test à l'école, nous sommes prudent quant à nos performances. De même, lorsque nous prenons un travail, faisons des affaires ou gagnons notre vie de toute autre manière, nous devons nous assurer que nous le faisons dans les limites définies par Allah. Nous devons éviter les sources de revenus interdites par l'islam.

Raisons pour lesquelles nous devrions prêter attention à la source de notre revenu

Voici quelques raisons pour nous motiver:

1. En recherchant un revenu *halal*, nous suivons les traces des prophètes d'Allah. Allah dit dans le Coran, **“Ô Messagers! Mangez de ce qui est permis et agréable et faites du bien. Car Je sais parfaitement ce que vous faites.”** (Coran 23:51) Manger de "bonnes choses", c'est manger du *halal*. En outre, le prophète Mouhammad a dit:

"Allah le Tout-Puissant est pur et n'accepte que ce qui est pur. Et en effet, Allah a commandé aux croyants de faire ce qu'Il ??avait commandé aux messagers. Alors le Tout-Puissant a dit:

Ô Messagers! Mangez de ce qui est permis et agréable et faites du bien. Car Je sais parfaitement ce que vous faites. (Coran 23:51)

Et le Tout-Puissant a dit:

‘Ô les croyants! Mangez des (nourritures) licites que Nous vous avons attribuées’. (Coran 2:172)”[1]

2. Manger de la nourriture *halal* avec un revenu *halal* fait entrer au Paradis. Le prophète Mouhammad a dit: "Quiconque mange le bon et le pur et agit conformément à la *sounnah*, et dont les gens sont à l'abri de son mal entrera au Paradis."^[2]
3. Une personne ne bougera pas de sa place avant de répondre à Allah, d'où il a tiré son revenu. Le prophète Mouhammad a dit: "Le jour du jugement, les pieds du fils d'Adam ne bougeront pas avant qu'on lui demande cinq choses: à propos de sa vie et de ce qu'il en a fait, de sa jeunesse et la façon dont il l'a vécue, de sa richesse comment il l'a gagnée et où il l'a dépensée, et ce qu'il a fait de sa connaissance."^[3]
4. Les prières d'une personne qui mange, boit et porte des vêtements issus de revenu *halal* sont exaucées. Un *hadith* dit: "... alors il (que le salut et la paix d'Allah soient sur lui) a mentionné [le cas] d'un homme qui, après avoir parcouru un long chemin, est mal coiffé et poussiéreux, et qui étend ses mains vers le ciel en disant: Ô Seigneur! O Seigneur!, 'alors que sa nourriture est *haram* (illégale), sa boisson est *haram*, ses vêtements sont *haram*, et qu'il a été nourri de *haram*, alors comment peut-on répondre à [sa supplication]?!"^[4]
5. Le Prophète a prophétisé qu'une attitude indifférente à l'égard de la provenance de ses revenus est un signe de la fin des temps. Il a ajouté: "Il arrivera un moment où un homme ne se souciera plus de la provenance de sa richesse, qu'elle soit (*halal* ou *haram*)."^[5]
6. Le revenu *halal* est béni par Allah. Le concept de bénédiction s'appelle "*baraka*" dans l'Islam, la "*baraka*" étant la faveur d'Allah sur une personne. Toute chose dans laquelle il y a une augmentation sans qu'on s'y attende est bénie; il y a une "*baraka*" dedans. Le revenu *halal* peut être béni de manière à réduire vos dépenses. Si votre revenu n'était pas *halal*, vous pourriez avoir des dépenses imprévues. Vous pouvez obtenir plus d'argent de sources *haram*, mais dépenser davantage pour ces dépenses imprévues.

Principales sources de revenus *haram*

Gagner un revenu *halal* est une lutte économique pour un croyant, et cela doit être réalisé comme une obligation religieuse. Ainsi, un musulman doit s'engager dans des professions et des entreprises *halal*.

Il existe une règle islamique qui stipule que toutes les choses matérielles sont permises, y compris les emplois et les entreprises, à moins qu'elles ne soient expressément interdites. Par contre, en matière religieuse, tout est interdit sauf si il y a une preuve islamique. Sur la base de ce principe, la plupart des emplois et des entreprises sont permises, à l'exception des principales exceptions suivantes:

1. Le *riba* (l'intérêt), les jeux d'argent, la pornographie et les boissons alcoolisées sont *harams*, et aussi attrayants que puissent être les avantages financiers de la

participation à ces entreprises, un musulman doit s'en abstenir. Il est également interdit de travailler dans une entreprise dont l'activité principale est le *riba* (comme une banque conventionnelle) ou les jeux d'argent (comme un casino). De même, il n'est pas permis d'acheter ou de vendre des actions de ces sociétés.

2. La prostitution est *haram*. De même, l'islam n'autorise pas la danse ou les activités érotiques et sexuellement provocantes, telles que les chansons suggestives ou obscènes, ni l'écriture ou la production de matériel sexuellement provocant. Il est interdit de travailler dans une discothèque ou une salle de danse. La vente et la fabrication d'instruments de musique sont également interdites.

3. Il est *haram* de faire affaire dans le porc, les idoles, les statues, ou quoi que ce soit de ce genre, dont la consommation et l'utilisation ont été interdites par l'islam. L'islam interdit l'acquisition de statues et encore plus fortement leur fabrication.

4. La fabrication de substances enivrantes et de médicaments. L'Islam interdit toute participation à la promotion de boissons alcoolisées, que ce soit dans leur fabrication, leur distribution ou leur consommation, et quiconque y participe est maudit par le Messager d'Allah. Il est également interdit de travailler dans un bar, un magasin d'alcool ou une entreprise qui fabrique des boissons alcoolisées.

5. Tout service rendu dans un acte qui comprend de l'injustice ou dans la promotion de ce qui est *haram* est interdit. Il n'est pas permis à un musulman d'être officier ou soldat dans une armée qui se bat ouvertement contre des musulmans, ni de travailler dans une entreprise ou une usine qui fabrique des armes destinées à être utilisées contre des musulmans, ni dans une organisation hostile à l'islam et qui combat ses fidèles.

Si vous avez une situation particulière et que vous avez besoin d'éclaircissements sur ce qu'il faut faire, veuillez consulter un savant musulman réputé.

Notes de bas de page:

[1] *Sahih Mouslim*

[2] *Tirmidhi*

[3] *Tirmidhi*

[4] *Sahih Mouslim*

L'adresse internet de cet article:

<https://webcache001.newmuslims.com/fr/articles/255/le-gain-licite>

droits d'auteur © 2011 - 2024 NewMuslims.com. Tous les droits sont réservés.